

# Le Mur de l'Atlantique sur les côtes vendéennes

**En 1941, les États-Unis entrent officiellement en guerre contre l'Allemagne. Afin d'empêcher une invasion du continent européen par les Alliés à partir de la Grande-Bretagne, Hitler décide le renforcement des fortifications côtières de la Norvège jusqu'à la frontière hispano-française. Il en confie la responsabilité à l'organisation Todt, du nom de l'ingénieur chargé de diriger les travaux. 15 000 entreprises françaises collaborent à la réalisation du nouveau système de défense communément appelé le « Mur de l'Atlantique ». En 1942 et 1943, le système est renforcé sur la côte atlantique pour empêcher un éventuel débarquement sur nos plages.**

Les demandes de l'organisation Todt pour la Vendée sont difficiles à évaluer, et le compte des requis s'y avère complexe car il n'est pas tenu à part.

Selon un rapport du préfet, leur nombre peut être estimé à 6 000.

La population du département et les autorités locales sont largement hostiles à ces réquisitions. Le nombre de réfractaires va croissant.

Le dispositif allemand est d'abord formé d'une ligne extrêmement fortifiée sur toute la côte. Une seconde ligne s'étend parallèlement à une distance de 20 à 30 km de la mer suivant une ligne Challans, La Roche-sur-Yon, Mareuil, Luçon. Entre ces deux lignes chaque village est fortifié (rails anti-chars, casemates, nids de mitrailleuses, chevaux de frises...) et sert de cantonnement à des unités.



Le remblai des Sables d'Olonne et les défenses préventives face à un éventuel débarquement



Un poste du mur de l'Atlantique à La Chaume

Les plages sont minées, des pieux en ciment y sont enfoncés pour empêcher tout débarquement par péniche. Sur les dunes et les emplacements

rocheux des blockhaus sont édifiés. Pour que l'angle de tir des armes soit maximal, des maisons sont détruites et des bois rasés.



Surplombant le site de Bourgenay, cette position allemande profite de la disposition de la côte pour avoir une vue à 180° jusqu'à la Pointe du Payré. Composée de trois éléments, elle bloque parfaitement l'accès à l'estuaire du Payré en croisant le tir avec les positions installées sur la plage du Veillon et à la Pointe du Payré.



Casemates et barbelés sur le remblai des Sables dont l'accès est interdit

Dans les ports de pêche (Les Sables, Saint-Gilles...) blockhaus, abris, hôpitaux, magasins de vivres sont construits, échelonnés sur la côte tous les deux ou trois kilomètres et occupés en permanence par des troupes armées : mitrailleuses, DCA, mortiers. En soutien derrière les forts, des batteries tractées sont en position (Vairé - Saint-Mathurin - Grosbreuil)

d'une portée de 30 kilomètres. En 1942 une importante construction est entreprise au nord-est d'Angles, au Moulin de La Garde à La Jonchère. Il s'agit d'un camp retranché souterrain sur plusieurs niveaux, garni d'une très puissante artillerie à longue portée et équipé d'un radar aux dimensions impressionnantes.



Pointe de l'Herbaudière

Suite à une visite de Rommel, est mis en place, sur Noimoutier et l'île d'Yeu, un dispositif très important, dont l'objectif est de contrôler à la fois l'accès à l'embouchure de la Loire (Saint-Nazaire) et l'accès à la côte vendéenne.



Pointe de l'Herbaudière